

Académie de Dijon
Certification complémentaire en français langue seconde - session 2026
Rapport du jury

La certification complémentaire en français langue seconde (FLS) atteste d'un parcours de formation et de l'acquisition de compétences professionnelles dans l'enseignement du français à destination des élèves allophones nouvellement arrivés (EANA). Elle s'adresse aux enseignants du premier et du second degrés, titulaires, stagiaires ou contractuels en CDI de l'enseignement public ou privé sous contrat, susceptibles d'exercer en UPE2A ou de candidater à des postes spécifiques académiques dans ce domaine.

Les modalités de l'examen sont précisées dans :

- [Arrêté du 23 décembre 2003 relatif aux conditions d'attribution aux personnels enseignants des premier et second degrés relevant du ministre chargé de l'éducation d'une certification complémentaire dans certains secteurs disciplinaires](#)
- [NOR : MENH1918230N - Modalités et délivrance d'une certification complémentaire dans certains secteurs disciplinaires](#)

Comme les précédents, ce rapport a pour objectif d'aider les candidats à mieux appréhender les exigences de l'épreuve et les attentes du jury. Il propose des repères qualitatifs destinés à accompagner la préparation de la certification complémentaire en français langue seconde. À cette fin, il met en lumière les caractéristiques des prestations les plus abouties ainsi que les principaux écueils observés lors des épreuves.

1. Composition du jury

Président : Jérôme Destaing, IA-IPR de lettres

Vice-présidente : Isabelle Fira, IEN-EG lettres histoire-géographie, inspectrice responsable du centre académique pour la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs (CASNAV)

Membres du jury :

- ☐ Carolina Tapia-Madrid, professeure des écoles en charge de l'enseignement du français langue seconde (Côte-d'Or)
- ☐ Asma Addou, professeure de lettres modernes et coordonnatrice de l'UPE2A du collège Jean-Philippe Rameau (Côte-d'Or)
- ☐ Aline Magnien, professeure de lettres modernes et coordonnatrice académique du CASNAV
- ☐ Inès Drège, professeure de philosophie et coordonnatrice académique du CASNAV

2. Données quantitatives

Afin d'illustrer la composition des candidatures de l'année 2026, on donnera auparavant quelques repères quantitatifs pour montrer la tendance de ces dernières années. Ces données seront utiles aux futurs candidats pour se situer dans la composition générale des enseignants préparant l'examen.

2. 1. Profils des candidats : évolution des effectifs

	2026	2025	2024	2023	2022	2021	2020	2019
Inscrits 1 ^{er} degré	2	6	6	5	7	3	6	10
Inscrits 2 nd degré	8	11	17	11	13	11	17	21
Total inscrits	10	17	23	16	20	14	22	31
Présents 1 ^{er} degré	2	6	5	2	6	2	4	
Présents 2 nd degré	7	7	11	3	12	8	13	
Présents à l'oral	9	13	16	5	18	10	17	

En 2026, un seul candidat qui avait renvoyé son dossier professionnel ne s'est pas présenté à l'oral de l'épreuve.

2. 2. Origine géographique des candidats inscrits

Les départements de la Côte-d'Or et de la Saône-et-Loire sont les plus représentés cette année avec 3 candidats pour chacun de ces départements ; cela fait écho aux besoins rencontrés sur ces territoires où l'afflux migratoire est important. On peut noter cette année une baisse sensible des candidats de l'Yonne (1 candidat) et toujours peu de candidats de la Nièvre (2 candidats cette année).

2. 3. Disciplines de recrutement

	2026	2025	2024	2023	2022	2021	2020
Professeurs des écoles	2	6	5	5	4	5	6
Lettres modernes	0	1	7	6	5	4	5
Histoire-géo ou LHG	0	2		1	1	1	5
Langues vivantes	5	5	3	3	4	3	5
Documentation	1	2	1				1
EPS					1	1	
Mathématiques				1		1	1
Physique-chimie	1	1					1
MLDS	1						

Parmi les 2 professeurs des écoles candidats, l'un est déjà en responsabilité pédagogique d'un dispositif UPE2A ; l'autre a enseigné quelques années en Guyane et a été confronté à l'enseignement du français comme langue de scolarisation.

Dans le second degré, 3 enseignants sont en responsabilité d'un dispositif UPE2A. Les 5 autres dispensent des heures de FLS, et ont une expérience variable de l'inclusion des EANA en classe ordinaire ; toutefois, les compétences pédagogiques développées dans leur champ disciplinaire sont un facteur d'engagement à l'inscription à la certification complémentaire, puisque 5 candidats enseignent une langue vivante. Le constat de l'absence de candidats en lettres modernes est réitéré cette année.

2. 4. Résultats

	2026	2025	2024	2023	2022	2021	2020
Présents	9	13	16	5	18	10	17
Reçus 1 ^{er} degré	2	3	3	0	5	2	
Note la plus basse	11	6	7		5	16	8
Note la plus haute	14	16	16		18	18	18
Reçus 2 nd degré	3	2	6		6	4	
Note la plus basse	7	4	7		6	6	5
Note la plus haute	20	15	18		20	14	17
Total reçus	5	5	9	5	11	6	
Moyenne générale	11.8	9.5	11.2		11.3	11.5	12.3
Taux de réussite	55%	38,4%	52,4%	100%	61,1%	60%	61%

Au total, 55% des candidats ont été admis en 2026 ; les résultats sont globalement supérieurs à ceux de l'année précédente ; le taux de réussite redevient comparable à celui des cinq dernières années, et montre une meilleure compréhension des enjeux de la certification complémentaire de la part des candidats.

Certains candidats ont suivi à titre personnel un parcours universitaire (master FLE) en parallèle de leur année de préparation à la certification complémentaire. Si un tel engagement universitaire n'est évidemment pas un prérequis exigible par un jury, leur parcours de formation leur a procuré une ouverture théorique et des outils pour questionner leur pratique professionnelle. Ces objectifs peuvent toutefois être atteints en autonomie par une actualisation de ses connaissances académiques et par des lectures en didactique du français langue seconde.

Toutefois, la seule connaissance universitaire n'est pas une garantie de succès à la certification complémentaire ; connaître l'histoire de la linguistique ne signifie pas maîtriser les enjeux de l'enseignement du FLS, ni assurer des

conditions d'enseignement du français sécurisantes et répondant aux besoins éducatifs particuliers des élèves allophones, notamment non scolarisés antérieurement.

La formation à la certification complémentaire en français langue seconde s'organise actuellement comme suit :

- ouverture du parcours Magistère en septembre pour l'accompagnement à la rédaction du dossier professionnel ; une bibliographie indicative et minimale est proposée aux candidats dans ce parcours, qui leur permet de commencer leurs lectures dès septembre ;
- envoi du dossier professionnel à la DEC en novembre (voir le calendrier sur la [page académique](#) relative aux certifications complémentaires) ;
- rencontre en visioconférence avec le CASNAV entre les vacances de Noël et les vacances de février pour présenter les objectifs de l'épreuve ;
- en simultanément, ouverture de la partie du parcours Magistère dédiée à la préparation de l'oral de la certification complémentaire ;
- une journée de formation en regroupement académique courant mars ; les formatrices prolongent l'accompagnement par l'organisation d'oraux blancs en visioconférence ;
- à l'issue des épreuves, une rencontre avec un membre du jury est proposée aux candidats qui auraient échoué à obtenir la certification, pour leur donner des conseils destinés à leur assurer des conditions de préparation davantage en lien avec les exigences de la certification, pour une session ultérieure.

Le jury rappelle que la participation aux actions de formation proposées par le CASNAV constitue un appui précieux à la préparation de l'épreuve, sans pour autant garantir la réussite à la certification. Celle-ci repose avant tout sur la capacité du candidat à développer une réflexion critique sur sa pratique professionnelle et à interroger les spécificités de l'enseignement du français langue seconde auprès des élèves allophones.

3. L'épreuve

3. 1. Modalités de l'examen

L'examen comporte une épreuve orale de 30 minutes, composée d'un exposé de 10 minutes suivi d'un entretien de 20 minutes. Cette épreuve s'appuie sur un dossier professionnel de cinq pages, qui n'est pas noté mais constitue un support essentiel pour le jury. Celui-ci lui permet de prendre connaissance du parcours et de la réflexion du candidat, tout en nourrissant les échanges lors de l'entretien. Une connaissance précise du contenu du dossier est donc indispensable le jour de l'épreuve.

L'admission est prononcée à partir de la note obtenue à l'épreuve orale, qui doit être égale ou supérieure à 10 sur 20. Le jury invite toutefois les candidats à interpréter cette note au regard du niveau de maîtrise des compétences attendues. Une note comprise entre 8 et 10 témoigne généralement d'acquis réels et constitue un encouragement à poursuivre la formation engagée en vue d'une nouvelle présentation. De même, une admission obtenue avec une note proche du seuil de réussite atteste de compétences jugées suffisantes pour l'obtention de la certification, tout en soulignant la nécessité de poursuivre le développement professionnel et l'approfondissement des connaissances dans le champ du français langue seconde.

3. 2. Le dossier professionnel

L'objectif de cet écrit est de montrer au jury que l'on a une connaissance *a minima* des enjeux et des modalités de l'enseignement du FLS, et qu'on est capable de problématiser son expérience professionnelle.

Les dossiers professionnels de la session 2026 ont été très variés, du point de vue formel, mais aussi de qualité inégale. On relève deux écueils importants : certains constituent uniquement un curriculum vitae et n'exposent nullement une analyse réflexive d'un enseignement du FLS ; d'autres demeurent soit trop descriptifs, soit trop théoriques, sans, là encore, une réelle réflexion sur les pratiques d'enseignement.

Le dossier professionnel doit présenter *a minima* une séance d'enseignement du FLS, un point d'étude de la langue, une séance disciplinaire avec mise en œuvre de la différenciation pédagogique à destination d'élèves allophones, ou un support didactique qu'il convient d'analyser dans son intérêt et dans ses limites pour l'apprentissage du français

comme langue seconde. L'enjeu est de présenter au jury les choix didactiques retenus par le candidat selon les besoins différents des élèves.

Le dossier doit répondre aux exigences d'un écrit professionnel tant du point de vue de la syntaxe et de l'orthographe que de la présentation et du soin. Il doit être rédigé avec soin. Le candidat doit impérativement veiller à la clarté et à la correction de la formulation. Si le jargon est à proscrire, il convient néanmoins d'employer des termes relevant d'un lexique disciplinaire quand cela s'avère nécessaire. Le rapport ne doit pas excéder cinq pages dactylographiées et doit être centré, outre un court CV, sur un écrit problématisé autour d'un enjeu de l'enseignement du FLS et de la prise en charge des élèves allophones. Le jury encourage les candidats à choisir des objets professionnels variés et pertinents, étant entendu que ses membres ne sont pas tous spécialistes de l'enseignement du FLS, et que l'entretien sera optimisé si la lecture du dossier professionnel a été l'occasion d'apprendre de l'expérience d'enseignement décrite et problématisée par le candidat.

Le dossier professionnel ne saurait se réduire à la présentation d'un parcours ou à l'inventaire d'expériences d'enseignement. Si les éléments de trajectoire professionnelle permettent d'éclairer l'engagement du candidat dans le champ du français langue seconde, ils doivent demeurer au service d'une réflexion didactique clairement identifiée. Le jury attend avant tout une analyse précise d'une situation professionnelle, mettant en évidence les objectifs poursuivis, les caractéristiques du public concerné, les choix didactiques et pédagogiques opérés ainsi que leur justification. Les dossiers les plus convaincants sont ceux qui montrent la capacité du candidat à interroger sa pratique, à expliciter les fondements théoriques de ses décisions et à mettre en relation son expérience avec ses lectures.

À cet égard, la mobilisation de références scientifiques ne constitue pas un simple adossement bibliographique. Elle doit permettre de problématiser l'expérience professionnelle, d'en éclairer les enjeux et d'alimenter une réflexion critique sur les pratiques mises en œuvre. Le jury préfère une seule référence critique développée et mobilisée de manière réfléchie lors de l'entretien plutôt qu'une somme de références non maîtrisées et parfois même non lues, utilisées comme simple parole d'autorité.

Les dossiers les plus convaincants sont souvent ceux qui ménagent des perspectives de prolongement à l'oral : évolution des pratiques depuis la rédaction du dossier, approfondissement d'un choix didactique, mise en regard avec de nouvelles lectures ou analyse rétrospective des résultats observés. Cette articulation entre l'écrit et l'oral permet au candidat de démontrer sa capacité à inscrire sa réflexion professionnelle dans une démarche évolutive et réflexive, plutôt que dans une simple présentation descriptive de son expérience.

Ainsi, un bon dossier s'est interrogé sur l'enjeu de l'écrit pour les élèves allophones (*« comment créer un environnement où l'écrit devienne signifiant, tout en respectant les langues premières et les cultures d'origine des élèves ? »*), en analysant les gestes professionnels mis en œuvre, en présentant des outils et ressources utilisés, et en décrivant les activités et séances pédagogiques réalisées. L'oral a permis de développer l'explication des activités et séances menées, d'approfondir la réflexion notamment autour de l'utilisation des langues premières et de l'importance de l'oral pour entrer dans l'écrit, et d'amener un regard critique sur la pratique du candidat.

Les candidats trouveront un appui à la rédaction de leur dossier sur la fiche de recommandations disponible sur [le site du CASNAV¹](#) et sur le parcours Magistère.

3. 3. L'oral

L'épreuve orale requiert du candidat une adaptation pertinente à la situation de communication. Le jury est attentif à sa capacité à développer une réflexion argumentée et étayée, mais également à sa qualité d'écoute et à son aptitude à engager un échange constructif lors de l'entretien.

L'exposé oral a vocation à prolonger et enrichir les réflexions présentées dans le dossier professionnel. Il ne doit pas en constituer une simple restitution, mais permettre au candidat d'ouvrir de nouvelles perspectives, d'approfondir certains aspects de son analyse ou de mettre en lumière l'évolution de sa réflexion depuis la rédaction du dossier. Le candidat peut s'appuyer sur des notes, à condition qu'elles demeurent un support et ne nuisent ni à la fluidité de l'exposé ni à la qualité de l'interaction avec le jury.

¹ <https://casnav.wp.ac-dijon.fr/formation/>

Le jury invite les candidats à se préparer aux contraintes formelles de l'épreuve afin de maîtriser la durée de l'exposé, sa structuration, leur posture professionnelle et la qualité de leur expression. Plusieurs candidats ont rencontré des difficultés liées à une préparation insuffisante de cet exercice, ne parvenant pas à achever leur présentation dans le temps imparti.

L'utilisation d'un diaporama ou la présentation d'outils pédagogiques peuvent utilement soutenir l'exposé, à condition que ces supports restent au service de l'argumentation du candidat et que leur intérêt soit clairement explicité.

Les candidats admis ont généralement su prendre de la distance par rapport à leur écrit pour proposer une réflexion approfondie sur leur pratique. Ils ont été en mesure d'explicitier l'évolution de leurs démarches pédagogiques, d'en analyser les effets et de les mettre en perspective à la lumière de leur expérience, de leurs lectures et de la formation suivie.

Le jury a pu noter pour certains candidats des connaissances théoriques et pratiques vagues ou insuffisantes, un manque de connaissance de l'organisation d'un dispositif UPE2A et du rôle de coordonnateur, un manque de connaissance sur les besoins éducatifs spécifiques de certains élèves allophones, alors même que ces notions sont au cœur de la certification complémentaire français langue seconde. D'autres candidats ont une approche exclusivement empirique, et ne sont pas en capacité d'étayer leurs réponses par des connaissances en didactique du français langue seconde. Le jury rappelle que l'enseignement du français langue seconde ne vise pas uniquement l'intégration linguistique des élèves dans les situations de communication ordinaires, mais également leur accès aux savoirs et aux apprentissages scolaires. Les candidats sont donc attendus sur leur capacité à articuler les dimensions linguistiques, cognitives et disciplinaires de la scolarisation des élèves allophones. De plus, la certification complémentaire en français langue seconde n'évalue pas uniquement la maîtrise de la langue française ou de sa didactique générale, mais également la capacité à analyser les apprentissages dans un contexte de pluralité linguistique. Une aptitude à mobiliser une réflexion contrastive entre les langues et à s'appuyer sur les ressources linguistiques des élèves constitue, à cet égard, une compétence attendue des candidats.

Un exemple d'une excellente prestation, ayant conduit le jury à attribuer la note de 20, est celle consistant à mettre en perspective : une présentation générale d'un dispositif impliquant l'intervention de plusieurs enseignants et sa coordination (élaboration de la maquette de la formation, calendrier et emplois du temps, articulation avec l'UPE2A lycée, stages en entreprise, ...) ; une séquence construite dans une perspective actionnelle et alternant les quatre compétences langagières, durant laquelle les élèves étaient acteurs de leur propre évaluation (construction de la grille d'évaluation avec les élèves et évaluation entre pairs). Cette description était motivée par une problématique sur l'articulation entre les compétences en langue de communication des élèves et leurs compétences dans une langue académique.

4. Conseils aux futurs candidats

La certification complémentaire en français langue seconde (FLS) ne vise pas la maîtrise des programmes d'une discipline ou d'un niveau d'enseignement spécifique, mais évalue la capacité du candidat à accompagner l'inclusion des élèves allophones nouvellement arrivés dans les apprentissages de l'ensemble des disciplines du cursus scolaire.

La notion même de « français langue seconde » est centrale : pour les élèves allophones, le français constitue à la fois une discipline d'apprentissage et la langue dans laquelle s'opèrent les apprentissages scolaires. Le candidat est ainsi attendu sur sa capacité à concevoir un enseignement du français qui dépasse la seule dimension linguistique pour s'inscrire dans une logique d'inclusion en milieu ordinaire, ce qui implique des choix didactiques et pédagogiques adaptés.

Le jury a constaté que certaines prestations révèlent des fragilités en matière de connaissances didactiques du FLS, de maîtrise des références institutionnelles et réglementaires, ainsi que dans la capacité à se projeter concrètement dans les situations d'enseignement.

Enfin, les recommandations proposées aux futurs candidats reposent sur les principales qualités et difficultés identifiées lors de la session 2026. La consultation des rapports de jury des sessions précédentes constitue également un appui utile pour élargir la compréhension des attendus de l'épreuve et renforcer la préparation des candidats.

Écueils à éviter

Organisation du propos et méthode	Des problématiques qui ne portent pas sur l'enseignement du français langue seconde ; ainsi, un candidat se questionne sur les avantages de la ludification de l'enseignement dans la gestion d'un groupe hétérogène, mais présente finalement une série d'outils sans en articuler les avantages et les limites à l'enseignement de la langue.
Connaissances	- Une connaissance approximative du parcours scolaire de l'EANA de son accueil en CIO à son inscription en classe : adaptation périodique de l'emploi du temps, aménagements de la scolarité, orientation. - Une connaissance évasive du CECRL et des spécificités du FLE, FLS, FLScO : certaines prestations ont révélé une conception du FLS centrée principalement sur l'acquisition du lexique de la vie quotidienne et le développement des compétences de communication courante. Si ces apprentissages demeurent nécessaires, ils ne sauraient résumer les objectifs du dispositif.
Didactique et pédagogie	- Une méconnaissance de la spécificité de l'enseignement du FLS/FLScO : deux candidats proposent des réponses systématiquement illustrées par l'enseignement du lexique du français langue de communication quand on les questionne sur la conjugaison ou la morphosyntaxe du français et la comparaison entre les langues. - Une méconnaissance des besoins pédagogiques des EANA ou des profils spécifiques des élèves concernés (NSA/PSA par exemple) et de leurs besoins au regard des apprentissages scolaires : ainsi un candidat ne cerne pas le besoin en alphabétisation et l'enjeu crucial de l'apprentissage de la lecture et de l'écriture pour des élèves allophones NSA, qui doivent bénéficier du maximum d'heures de FLS. Bien qu'ayant remarqué qu'une unique prise en charge de quatre heures consécutives n'est pas pertinente, le candidat n'a pas su repenser l'emploi du temps des élèves et adapter sa pédagogie aux enjeux d'un public NSA. - Des difficultés à gérer un groupe hétérogène et à programmer la différenciation des apprentissages : des candidats réfléchissent par groupes de niveaux de langue : A1, A2, B1, ... au lieu de proposer une séquence d'enseignement différenciée ; une candidate dont la problématique porte sur la différenciation des contenus et des processus d'apprentissage n'est pas capable de justifier sa conclusion empirique d'une plus grande efficacité de la différenciation des processus d'apprentissage que des contenus donnés aux élèves. - Des difficultés à penser l'inclusion et le rayonnement de l'UPE2A au sein de l'école ou de l'établissement : ainsi un candidat, bien qu'ayant mené en UPE2A des travaux ayant un lien thématique avec ce que les élèves travaillaient dans leur classe d'inscription, a choisi d'utiliser un album différent de celui étudié en classe. Un autre candidat présente un projet ambitieux, mais mené en interne de l'UPE2A, et dont la présentation n'a concerné que les personnels de direction. La préoccupation du professeur d'UPE2A devrait être d'articuler son enseignement aux enseignements des classes d'inscription des élèves et de les faire travailler sur les mêmes supports, adaptés et différenciés, que ceux de la classe d'inscription des élèves. Cela permettrait aux élèves allophones de suivre le même cours que leurs camarades, de participer en classe et favoriserait davantage la réussite des élèves. - Des difficultés à expliciter le versant pédagogique des missions du professeur et coordonnateur en UPE2A, souvent réduites au positionnement initial et au travail des emplois du temps évolutifs des élèves : conseil à l'équipe pédagogique pour l'aménagement des supports et des examens, information actualisée sur les compétences linguistiques de l'élève, ... - Une méconnaissance de l'intérêt des langues d'origine des élèves pour l'apprentissage du français comme langue seconde : ainsi, un candidat n'a pas su expliquer la pertinence d'une approche contrastive des langues dans une séance d'enseignement de l'imparfait. Il a peiné à identifier les phénomènes de transfert susceptibles d'influencer les apprentissages et à proposer des démarches d'enseignement adaptées aux besoins spécifiques des élèves allophones. On conseille ainsi aux futurs candidats de connaître un ou deux exemples de comparaison entre les langues (par exemple, l'ordre S+V+O, les marques de personne, ...) dont ils sauraient expliquer comment ils l'exploiteraient dans

	une séance de FLS, en appui sur la comparaison avec une ou des langues parlées dans leur classe.
Entretien avec le jury	• Une inattention aux questions posées, qui peuvent être une simple demande d'explicitation, d'illustration ou de description d'une séquence, de recul critique sur le propos du candidat, et qui appellent rarement des réponses complexes. • Des difficultés à mobiliser ce qui a été prononcé dans l'exposé oral ou dans l'écrit professionnel lors de l'entretien. • Des difficultés à convoquer avec pertinence la littérature critique : certains candidats, bien que répondant aux objectifs de la formation avec une bibliographie minimale, peinent à mobiliser leurs lectures pour étayer leurs propos lors de l'entretien et proposent des réponses empiriques parfois pertinentes, mais qui ne sont pas consolidées par la recherche ; d'autres citent des références de seconde main, non lues et non maîtrisées, et qui de surcroît n'apporte aucun éclairage spécifique à l'enseignement du FLS. • Des incertitudes ou des hésitations sur les missions du professeur coordonnateur d'UPE2A ou sur le rôle d'une personne ressource au sein de son établissement ou de son bassin. • Des difficultés à ouvrir la réflexion à partir des suggestions du jury : ainsi, un candidat n'a pas saisi l'attente du jury sur le besoin d'alphabétisation des élèves allophones, le terme n'ayant jamais été prononcé, ni le besoin en apprentissage de la lecture/écriture ; un autre n'a pas su évoquer le plurilinguisme et l'importance de la comparaison entre les langues.

Points d'appui	
Méthodologie	• Problématisation du propos en vue de sa clarté, de son organisation générale et de sa qualité argumentative. • Appui sur des situations réelles en situation de responsabilité pédagogique d'EANA ou observées en UPE2A : les candidats admis analysent des situations concrètes d'enseignement. • Mobilisation de références précises pour analyser la pratique professionnelle, y compris de supports didactiques utiles aux apprentissages des EANA (manuels, méthodes de lecture, applications, documents authentiques, ...).
Entretien avec le jury / posture du candidat	• Capacité à décrire sa pratique professionnelle à l'analyser, à la questionner : un candidat s'interroge sur la part importante de jeunes allophones inscrits sur le dispositif MLDS et soulève la question des problématiques d'inclusion alors difficiles à mettre en œuvre. • Valorisation du parcours universitaire ou professionnel et des expériences antérieures en lien avec l'enseignement du FLS, même quand le candidat a une expérience limitée de l'enseignement du FLS : un candidat ayant eu une expérience d'enseignement en Guyane s'appuie sur ses observations et les stratégies développées pour rendre accessibles les savoirs et les apprentissages à des enfants éloignés de l'école et pour qui le français est la langue officielle et la langue de l'école ; un candidat actuellement en master FLE appuie sa réflexion sur des lectures effectuées dans le cadre de sa formation. • Aisance dans la communication avec le jury. • Capacité à montrer son engagement dans le rôle, les enjeux et les missions du professeur-coordonnateur ou de personne ressource : les candidats admis montrent qu'ils ont une représentation claire du rôle qu'ils vont assurer auprès de leurs collègues ; à l'inverse, des candidats ne savent pas décrire ni analyser les tâches de coordination pédagogique et le rôle de personne-ressource, et décrivent à la place des missions plus administratives que pédagogiques (travail de l'emploi du temps, synthèse des bilans de positionnement mis à disposition des enseignants, ...).
Compétences professionnelles du candidat	• Lisibilité du profil professionnel du candidat à travers l'exposé concret d'une séquence d'enseignement ou d'un projet pédagogique. • Capacité à programmer des séquences différenciées d'enseignement pour individualiser les apprentissages et répondre aux besoins des élèves, alternant production orale, compréhension orale, compréhension écrite, production écrite.

	• Capacité à réfléchir les besoins éducatifs en fonction du parcours scolaire antérieur de l'élève et à programmer les aménagements de la scolarité en fonction des progrès dans l'acquisition de sa langue de scolarisation. • Capacité à comprendre les enjeux d'un dispositif en français langue seconde : un candidat s'appuie ainsi sur la distinction établie par Jim Cummins entre les compétences communicatives interpersonnelles de base (BICS) et les compétences langagières académiques (CALP) pour réfléchir aux performances scolaires des élèves inscrits sur son dispositif ; ce candidat a ainsi été en mesure de relier les apprentissages linguistiques aux exigences cognitives et langagières de la réussite scolaire et de l'autonomie administrative, en mettant l'accent sur l'appropriation des discours disciplinaires, des consignes, des démarches de raisonnement et des écrits scolaires. • Capacité à s'interroger sur la place des familles et leur accès à l'école et faire un lien avec le dispositif OEPRE : un candidat s'interroge sur les problèmes d'absentéisme des enfants, et tente de réfléchir à des propositions de co-éducation, pour davantage inclure les familles dans le suivi de la scolarité de leurs enfants, à travers des projets pédagogiques fédérateurs, pensant le bien-être scolaire des élèves. • Capacité à s'inscrire dans une logique de formation continue et d'actualisation de ses connaissances académiques.
--	--

Pour préparer au mieux l'examen, les candidats sont invités à :

- ☐ Échanger avec des professeurs en charge d'UPE2A, ou aller assister à des séances d'enseignement en UPE2A ;
- ☐ Réfléchir à la didactique de l'enseignement du FLS et être capable d'en exposer certains aspects lors d'une séance pédagogique ;
- ☐ Prendre en compte les enjeux du plurilinguisme et les avantages d'une approche comparative entre les langues des élèves pour l'apprentissage de leur langue de scolarisation ;
- ☐ Prendre en compte la diversité des cultures scolaires ;
- ☐ Actualiser leurs connaissances à partir des ressources institutionnelles relatives à l'enseignement du FLS et à la prise en charge des élèves allophones : Magistère, Canopé, sites des CASNAV, lecture d'ouvrages universitaires...

Conclusion

En définitive, la certification complémentaire en français langue seconde ne doit pas être perçue comme une simple formalité validant une expérience, ni comme un diplôme universitaire sanctionnant des savoirs théoriques. Elle constitue avant tout la reconnaissance d'une compétence : celle de comprendre les enjeux propres au français langue seconde et de savoir interroger ses pratiques concrètes en UPE2A, tout en articulant cet enseignement avec les autres disciplines dans la logique du socle commun. Elle exige de placer en permanence l'élève — ses apprentissages, son parcours et son intégration scolaire — au centre de la réflexion.

Une telle exigence suppose une préparation solide : appropriation des textes officiels, mobilisation de références théoriques², analyse de situations pédagogiques réelles et élaboration d'une réflexion personnelle approfondie.

Le jury remercie les services de la DEC pour l'organisation de cette épreuve et l'ensemble des candidats qui se sont présentés à cette session pour leur participation, leur engagement dans ce parcours de formation et la qualité de leur prestation. Le jury félicite les lauréats et encourage les candidats non reçus à repenser leur préparation de la certification complémentaire quand ils auront davantage de recul sur leur expérience professionnelle.

² Auger N., Cadet C., Cherqui G., Cuq J-P., Goï C., Klein C., Peutot F., Sauvage J., Tremblay P., Vignier G.... Une bibliographie indicative est à disposition des candidats sur le parcours Magistère.

Pour le jury,
Rédactrices : Aline Magnien et Inès Drège, coordonnatrices académiques du CASNAV